



Commune de Romanel-sur-Lausanne

Contrôle des habitants



## Documents à remettre lors de l'inscription au Contrôle des habitants

### Ressortissants suisses

#### Prise de domicile principal

##### **Célibataire\*\***

- Acte d'origine ou certificat individuel d'état civil (établi depuis moins de 6 mois)\*
- Bail à loyer ou attestation du logeur avec bail à loyer ou acte d'achat
- Formulaire d'arrivée complété et signé

##### **Personne séparée, veuve ou divorcée**

- Certificat de famille avec mention de l'état civil\*
- Bail à loyer ou attestation du logeur avec bail à loyer ou acte d'achat
- Jugement de divorce / séparation
- Formulaire d'arrivée complété et signé

##### **Couple marié (avec ou sans enfant)**

- Certificat de famille suisse\*
- Bail à loyer
- Formulaire d'arrivée complété et signé

Taxe communale CHF 20.-- par adulte

#### Prise de domicile secondaire\*\*

- Attestation de domicile délivrée par le service des habitants de votre domicile principal
- Carte d'identité ou passeport suisse
- Bail à loyer ou attestation du logeur avec bail à loyer ou acte d'achat
- Formulaire d'arrivée complété et signé

Taxe communale CHF 20.-- par adulte

**Le Service du Contrôle des habitants se réserve le droit de demander des documents supplémentaires lors de l'inscription selon la situation familiale.**

**\*Arrivée d'une autre commune vaudoise, la carte d'identité suisse ou le passeport suisse remplace l'acte d'origine ou le certificat de famille**

**\*\*Pour les mineurs, accord écrit du représentant légal avec copie de sa pièce d'identité**

Contrôle des habitants, chemin du Village 24, 1032 Romanel-sur-Lausanne

021 641 28 01, [habitants@romanel-sur-lausanne.ch](mailto:habitants@romanel-sur-lausanne.ch)